

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 1, rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, poste no.1    Monsieur Martin Farrar-Deguire poste no 2  
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3    Madame Nancy Sorel, poste no 4  
Monsieur David Arsenault, siège no 5    Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

---

1.     **PRÉSENCE DES MEMEBRE DU CONSEIL**

2.     **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

ET RÉSOLU : UNANIMEMENT par les membres du conseil,

**QU'à 19h00, le maire Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.**

2021-12-344

3.     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION  
À UNE SÉANCE ORDINAIRE  
LE 14 décembre 2021, 19h00

Madame,  
Monsieur,

Séance ordinaire tenue à la Salle du conseil municipal de Lacolle le mardi 14 décembre 2021 à 19 h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église Sud à Lacolle.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour.

Étant donné la portée des décisions qui seront prises lors de cette réunion, votre participation est vivement souhaitée.

La séance accueillera le public. Dû à l'espace restreint et aux règles sanitaires à respecter, seulement 12 personnes pourront prendre place dans la salle du Conseil.

• 1	• <b>Présence des membres du Conseil</b>
•	•
• 2	
• 2.1	• Ouverture de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
•	•
• 3	
•	•
• 4	
• 4.1	• Résolution adoptant le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021
• 4.2	• Résolution adoptant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2021
•	•
• 5	
•	•
• 6	
• 6.1	• Adoption des comptes payés au 30 novembre 2021
• 6.2	• Adoption des comptes à payer 30 novembre 2021
• 6.3	• Dépôt des activités de fonctionnement financier du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2021
• 6.4	• Adoption du règlement No. 2021-0219 relativement à l'achat d'un camion incendie
• 6.5	• Résolution approuvant les dépenses préposées au programme PRIMADA 2021300
• 6.6	• Résolution approuvant la création d'un fonds réservé et une affectation pour les élections municipales
• 6.7	• Résolution approuvant la modification au contrat de travail du directeur général
• 6.8	• Résolution approuvant la modification au contrat de travail du directeur des travaux publics /dga
• 6.9	• Résolution modifiant la résolution d'embauche de l'inspectrice municipale en ajoutant en appliquant le règlement sur les cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu
• 6.10	• Avis de contribution / Croix-Rouge
• 6.11	• Résolution approuvant le changement de dénomination du secrétaire-trésorier pour greffier-trésorier
• 6.12	• Résolution approuvant le programme de soutien aux politiques familiales municipales
• 6.13	• Résolution approuvant le montant de la quote-part à payer pour le transport adapté
• 6.14	• Résolution approuvant l'octroi d'un contrat pour la surveillance de la patinoire et du Chalet des Loisirs pour la saison hivernale 2021-2022
• 6.15	• Résolution relative à une demande de remboursement d'intérêts sur un compte de taxes
• 7	
• 7.1	•
• 7.2	•
• 8	
• 8.1	• Résolution adoptant le choix d'un responsable municipal en sécurité civile
• 8.2	• Résolution adoptant la constitution d'un comité municipal de sécurité civile
• 8.3	• Résolution adoptant une modification au contrat de la SPCA

	Roussillon, relativement aux animaux autorisés à être cueillis
• 8.4	• Demande de l'organisme de la Garde côtière auxiliaire
• 8.5	• Ministère de la sécurité publique Invitation à une formation aux nouveaux élus
• 8.6	• Offre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge relative à l'achat du camion 1038 (unité de secours)
• 8.7	• Résolution approuvant le rapport annuel pour le Schéma de couverture de risques incendie
• 9	
• 9.1	• Rapport du directeur des travaux publics
• 9.2	• Résolution approuvant l'embauche de Monsieur Christian Saint-Jean au poste de cols bleus pour les travaux publics
• 9.4	•
• 10	
• 10.1	•
• 10.2	•
• 11	
•	•
• 11.01	• Rapport d'activités/ Inspectrice/urbaniste
• 11.2	• Conclusion aux recommandations du CCU relativement au 56 et 58, rue Van Vliet, à Lacolle
• 11.3	• Conclusion aux recommandations du CCU relativement à la demande de recommandation; 28 rue Bouchard
• 12	
• 12.1	•
• 12.2	•
• 13	
• 13.1	• Correspondance pour un projet de sécurité routière et de transport actif
• 13.2	• Correspondance de Bell
• 13.3	• Informations relatives aux chiens
• 13.4	• Informations relatives à l'appel de proposition au Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
• 13.5	• Demande de lettre d'appui à la Légion pour le programme Nouveaux Horizons
• 13.6	•
• 14	
•	•
•	•
• 15	
•	•
• 16	
•	•

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Jean-Pierre Cayer, directeur général /greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

ET RÉSOLU : UNANIMEMENT par les membres du conseil,

**D'**

l'avis de convocation de la présente séance, en effectuant les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.3 -Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
- Enlever les points 8.1 et 8.2 de l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

**4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**2021-12-345 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Sorel,

APPUYÉ PAR : Monsieur David Arseneault,

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 9 novembre 2021

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**2021-12-346 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

**D'approuver** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenu le 18 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité par les membres présents du conseil.

**ADOPTÉE**

**2021-12-346-2 RÉOLUTION APPROUVANT LE DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Sorel,

**D'approuver** le dépôt des formulaires de déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

<b>Patrick Deneault, siège No.1</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>
<b>Martin Farrar-Deguire No.22</b>	<b>Déposé le 2021-11-18</b>
<b>Suzanne Lacroix, siège No. 3</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>
<b>Nancy Sorel, siège No.4</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>
<b>David Arseneault, siège No. 5</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>
<b>Éric Barrière, siège No. 6</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>
<b>Jacques Lemaistre-Caron, maire</b>	<b>Déposé le 2021-12-14</b>

Adoptée à l'unanimité par les membres présents du conseil.

**ADOPTÉE**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS – 19h03**

- Politique familiale de la Municipalité de Lacolle;
- Achat du camion-citerne incendie;
- Vente du camion 1038.

**6. ADMINISTRATION, FINANCES**

**2021-12-347**

**COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller David Arseneault

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 novembre 2021, tels que déposés;

DÉPARTEMENT		MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		20 243.82 \$
VOIRIE MUNICIPALE		2 688.29 \$
SERVICE INCENDIE		459.90 \$
TRAITEMENT DES EAUX		9 845.66 \$
CLR		449.49 \$
PARCS		807.86 \$
IMMOBILISATION		821 291.23 \$
SERVICES SQ		145 282.00 \$
FRAIS PAYÉS D'AVANCE		2 000.00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		27 347.91 \$
ÉLECTRICITÉ		11 222.78 \$
TÉLÉPHONIE		1 277.50 \$
REMBOURSEMENT REDEVANCES CARRIÈRE		43 018.63 \$
<b>TOTAL DÉPARTEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2021 :</b>		<b>1 085 935.07 \$</b>
<b>TOTAL RÉMUNÉRATIONS AU 30 NOVEMBRE 2021:</b>		<b>72 944.81 \$</b>
<b>GRAND TOTAL:</b>		<b>1 158 879.88 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2021-12-348**

**COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 novembre 2021, tels que déposés;

DÉPARTEMENT		MONTANT
ADMINISTRATION		25 546.23 \$
HÔTEL DE VILLE		1 856.02 \$
SERVICE INCENDIE		14 425.83 \$
VOIRIE MUNICIPALE		45 900.59 \$
SERVICE DE FOURRIÈRES		161.18 \$
TRAITEMENT DES EAUX		16 273.29 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN		4 740.47 \$
CHALET DES LOISIRS		906.51 \$
SIGNALISATION		1 714.53 \$
IMMOBILISATION		57 944.56 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES		105.00 \$
FRAIS 2022 PAYÉS D'AVANCE		27 819.35 \$
URBANISME		452.73 \$
PARCS		894.33 \$
BIBLIOTHÈQUE		593.19 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021:</b>		<b>199 333.81 \$</b>

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT FINANCIER  
DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2021**

Le dépôt a été présenté à la séance.

2021-12-349

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2021-0219 RELATIVEMENT  
À L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'adopter le règlement 2021-0219 relatif à :

### **RÈGLEMENT 2021-0219**

#### **Règlement numéro 2021-0219, décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe usagé pour le SSI de Lacolle et un emprunt de 300 000 \$**

#### **Règlement 2021-0219**

**ATTENDU** que la Municipalité de Lacolle désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule pour le Service de sécurité incendie de Lacolle pour une dépense au montant de 300 000 \$.

Description :

- Camion Custom autopompe-citerne;
- Cabine 4 portes;
- Citerne 1 500 - 2000 gallons imp;
- Pompe 1050 gpm;
- Usagé 2000 ou plus récent;
- Couleur de la cabine, haut blanc et bas de couleur verte.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 300 000 \$ sur une période de 10 ans ;

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



- la finition intérieure du bloc sanitaire;
- l'assistance pour l'aménagement du sentier;
- l'installation d'un panneau de dénomination du parc;
- le terrassement; 6 740 \$

**ADOPTÉE**

**2021-12-351**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ ET UNE AFFECTATION POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT Qu'**à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault.

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**QUE** ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article.

**ADOPTÉE**

**2021-12-351-2**

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 2021-12-351, la Municipalité de Lacolle a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve

des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault.

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 15 000 \$ pour l'exercice financier 2022;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté ou le fonds général de l'exercice.

**ADOPTÉE**

**2021-12-352**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LA MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte que soit modifier le contrat de travail du directeur général/greffier-trésorier et que Monsieur le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, le nouveau contrat modifié.

**ADOPTÉE**

**2021-12-353**

**RÉSOLUTION APPROUVANT LA MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS/DGA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller David Arseneault,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte que soit modifier le contrat de travail du directeur des travaux publics/dga, et que Monsieur le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, le nouveau contrat modifié.

**ADOPTÉE**

2021-12-353-2

**AVIS DE CONTRIBUTION / CROIX-ROUGE / ENTENTE  
SERVICES AUX SINISTRÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents

**QUE** le conseil municipal entérine la somme de quatre cent soixante-quatre dollars et dix cents (464,10\$) couvrant la période de janvier à décembre 2022 représentant la contribution annuelle de la Municipalité de Lacolle, à la suite de l'entente adoptée en décembre 2019, résolution 2019-12-355.

**ADOPTÉE**

2021-12-354

**RÉSOLUTION APPROUVANT LE CHANGEMENT DE  
DÉNOMINATION DU « SECRÉTAIRE-TRÉSORIER » POUR  
« GREFFIER-TRÉSORIER »**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du PL49, les gestionnaires municipaux travaillant sous le Code municipal et occupant la fonction de secrétaire-trésorier sont dès maintenant des greffiers-trésoriers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Sorel,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal entérine le changement et que soit maintenant inscrit « directeur général et greffier-trésorier ».

**ADOPTÉE**

2021-12-355

**DISCUSSION SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le « Programme de soutien aux politiques familiales municipales » permet le financement d'un maximum de deux mises à jour ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a deux tableaux pour soutien financier et technique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution approuve qu'une aide financière soit demandée pour la mise à jour de la politique familiale de la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Sorel,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents

**QUE** le conseil municipal a pris connaissance du document et des tableaux explicatifs tel que présenté et entérine le « Programme de soutien aux politiques familiales municipales ».

**ADOPTÉE**

2021-12-356

**RÉSOLUTION APPROUVANT LE MONTANT DE LA QUOTE-PART  
À PAYER POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à huit mille trois cent soixante-trois dollars (8 363,00\$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant inscrit à la demande est « provisoire » et pourrait être modifié, tant que le budget du transport adapté ne sera pas adopté par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la date prévue pour l'adoption dudit montant est en décembre 2021 et que le montant officiel de la contribution de la Municipalité de Lacolle sera confirmé suite à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller David Arseneault

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Sorel,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022 ;

**QUE** soient approuvées telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à sept mille neuf cent cinquante-trois dollars (7 953 \$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle, et d'en autoriser le paiement avec modification s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

2021-12-357

**RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR  
LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DU CHALET DES  
LOISIRS POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur Martin Farrar-Deguire,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QU'**un montant de huit mille dollars (8 000 \$) soit octroyé un contrat à une tierce personne pour la surveillance de la patinoire et du Chalet des Loisirs pour la saison 2021-2022.

**ADOPTÉE**

2021-12-358

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'ANNULATION  
D'INTÉRÊTS SUR UN COMPTE DE TAXES**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'annulation d'intérêts sur un compte de taxes foncières de la propriété dont le numéro de matricule/dossier 1509-62-8608;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est basée sur un retard d'enregistrement comme entreprise agricole enregistrée (EAE) auprès du MAPAQ et que ce retard n'impliquait en rien la responsabilité de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant que représenterait l'annulation des intérêts est de 722.95 \$ au 18 décembre 2021;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

APPUYÉ PAR : Madame Suzanne Lacroix,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil unanimement refuse l'annulation du montant de 722.95 \$ d'intérêts, au 18 décembre 2021, puisque la municipalité a eu à soutenir financièrement le non-paiement des taxes pour cette période.

**ADOPTÉE**

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**Aucun point.**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

**2021-12-359**

**RÉSOLUTION ADOPTANT UNE MODIFICATION AU CONTRAT DE LA SPCA ROUSSILLON, RELATIVEMENT AUX ANIMAUX AUTORISÉS À ÊTRE CUEILLIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lacolle a un contrat signé avec la SPCA Roussillon, relativement aux animaux qui sont autorisés à être cueillis sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de faire une modification au contrat entre la SPCA Roussillon et la Municipalité de Lacolle au sujet de la variété des animaux cueillis;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit contrat indique que les animaux acceptés à être cueillis sont les chiens et les chats approuvés et autorisés par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes reçues sont hors du contrat signé et que la SPCA Roussillon demande aux citoyens de communiquer avec leur municipalité pour autoriser la SPCA de venir chercher l'animal ou le citoyen d'aller porter l'animal à leur SPCA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller David Arseneault,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la modification audit contrat et demande que les animaux qui sont autorisés soient seulement les chats et les chiens et aucun autre animal.

**ADOPTÉE**

**2021-12-360**

**DEMANDE DE L'ORGANISME DE LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne exerce une protection auprès des plaisanciers tout au long de la saison estivale sur la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'été 2021, la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne a effectué trente-quatre (34) incidents sur la rivière Richelieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Éric Barrière,

**ET RÉSOLU :** À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le don de cinq cent dollars (500,00 \$) à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Qc) Inc. unité 33 Haut-Richelieu en soutien à leur outil de sauvetage.

**ADOPTÉE**

**2021-12-361**

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – INVITATION À UNE FORMATION AUX NOUVEAU ÉLUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

**APPUYÉ PAR :** Monsieur David Arseneault,

**ET RÉSOLU :** À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** les membres démontrent un intérêt pour la tenue une formation en sécurité civile;

**QUE** les membres devront s'inscrire eux-mêmes pour la formation en ligne selon les dates proposées par le ministère de la Sécurité publique (MSP);

**QUE** les principaux thèmes abordés par cette formation sont:

- Concept de base en sécurité civile.
- Législation.
- Coordination de l'intervention en sécurité civile au Québec.
- Rôles et responsabilités du maire, du conseil municipal et du coordonnateur municipal de la sécurité civile.

**ADOPTÉE**

**2021-12-362**

**OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STRANBRIDGE RELATIVE À L'ACHAT DU CAMION 1038 (UNITÉ DE SECOURS)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lacolle met en vente un véhicule incendie poste de commandement GMC6500 2001, no série 1GDJ6C1C81J507958;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prévoyait dans les prochaines années remplacer le poste de commandement du service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de Notre-Dame-de-Stanbridge, par la résolution 168-21, adoptée le 6 décembre 2021, offre à la Municipalité de Lacolle, cinquante mille dollars (50 000,00\$) pour l'acquisition du véhicule de poste de commandement GMC 6500 2001, no série 1GDJ6C1C81J507958;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault;

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller David Arseneault,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal entérine l'offre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour le montant de cinquante mille dollars (50 000,00\$) pour ledit camion 1038 (unité de secours) et que la vente est faite sans garantie légale

#### **ADOPTÉE**

**2021-12-363**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE RAPPORT ANNUEL POUR LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Lacolle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Lacolle ont pris connaissance dudit rapport ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle adopte le rapport annuel d'activités de l'an 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

#### **ADOPTÉE**

**9. TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

**DÉPÔT** / rapport du directeur des travaux publics

Le rapport a été présenté aux conseillers.

2021-12-364

**RÉSOLUTION APPROUVANT L'EMBAUCHE DE MONSIEUR CHRISTIAN SAINT-JEAN AU POSTE DE COLS BLEUS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le manque de personnel au Travaux Publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lacolle a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste vacant au département des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve l'embauche de monsieur Christian Saint-Jean, débutant le 6 décembre 2021 à titre de préposé aux travaux publics de 40 heures par semaine, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés municipaux.

**ADOPTÉE**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**AUCUN POINT**

**11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**DÉPÔT**/ rapport mensuel d'activité novembre 2021

Le rapport été présent aux conseillers.

2021-12-365

**CONCLUSION AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RELATIVEMENT AU 56 ET 58, RUE VAN VLIET, À LACOLLE**

**CONSIDÉRANT QU'**une séance régulière du CCU s'est tenue le 13 décembre 2021 et qu'une demande de dérogation mineure; au 56-58 Van Vliet, a été étudiée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande concernait bâtiment accessoire qui est dérogatoire aux dispositions d'implantation en lien avec les marges de recul assujettis au règlement de zonage 2021-0204;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU recommandaient aux membres du conseil municipal que la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 56-58, Van Vliet soit **ACCEPTÉE**;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Martin Farrar-Deguire,

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**DE** voter **CONTRE** la résolution CCU 2021-0056, puisque des faits nouveaux ont été présentés peu avant la séance ordinaire du conseil, amenant un éclairage nouveau sur le sujet.

**ADOPTÉE**

2021-12-366

**CONCLUSION AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE RECOMMANDATIONS DU  
28, RUE BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT QU'**une séance régulière du CCU s'est tenue le 13 décembre 2021 et qu'une demande de dérogation mineure; au 28, rue Bouchard, a été étudiée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet préliminaire ne respecte pas la réglementation en vigueur en regard de l'usage autorisé par le plan de zonage 2021-0204;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de recommandation soumis aux membres du comité consultatif d'urbanisme vise une recommandation préliminaire quant aux choix de l'outils d'urbanisme à favoriser afin de respecter les objectifs du plan d'urbanisme et de réduire les impacts sur la qualité de vie des résidents;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Patrice Deneault,

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** les membres du conseil appuient la recommandation qui est de mettre en place un projet de règlement d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

12. **LOISIRS**

**Aucun point**

13. **CORRESPONDANCE**

2021-12-368

**DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI À LA LÉGION POUR LE  
PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Légion Royale Canadienne filiale 11, on commencé à compléter une demande d'aide avec le « Programme Nouveaux Horizons »

**CONSIDÉRANT QUE** la Légion Royale Canadienne filiale 11 demande à la Municipalité de Lacolle une lettre d'appui pour la phase III qui vise le démantèlement du système de climatisation (1990) et la demande serait par un système plus moderne et aux normes d'aujourd'hui et inclure une génératrice d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande aiderait à avoir un endroit sécuritaire pour les aînés en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Suzanne Lacroix,

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Barrière,

ET RÉSOLU : À l'unanimité, par les membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal appui le projet de La Légion Royale Canadienne filiale 1, qui vise le démantèlement du système désuet de la climatisation (1990) par un système plus moderne et aux normes d'aujourd'hui ainsi que l'installation d'une génératrice d'urgence qui rendrait encore plus disponible son local pour soutenir les mesures d'urgences de la municipalité et surtout un endroit sécuritaire pour les aînées en cas de sinistre.

**ADOPTÉ**

**14. VARIA**

**Aucun point.**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20H00, tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Prochaine séance le **11 JANVIER 2022**

---

Jacques Lemaistre-Caron  
Maire

---

Jean-Pierre Cayer  
Directeur général/greffier-trésorier